

Procès-verbal

Séance du 19 Juin 2024

L'an 2024 et le 19 Juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de Madame DUCATEAU Bénédicte, Maire.

Présents : Madame DUCATEAU Bénédicte, Maire ; Madame GALEY Christiane ; Monsieur BACHELART Olivier ; Monsieur BROTTÉ Patrick ; Monsieur CHIRCOP François ; Monsieur PELLETIER Yvon ; Monsieur PERRAUD Yann.

Excusés : Madame BLANC Dominique ; Madame MIAN Claire ; Monsieur DE PONTON D'AMECOURT Jean

Absent : Monsieur BARTHOLOME Stéphane ;

A été nommé secrétaire : Monsieur PELLETIER Yvon

SOMMAIRE

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION - 2024_17

FACTURATION POUR LA TAILLE DE HAIE CHEZ UN PARTICULIER - 2024_18

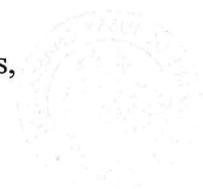
DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION
réf : 2024_17

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,



Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Madame Lidwine FRICONNEAU, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2025.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

FACTURATION POUR LA TAILLE DE HAIE CHEZ UN PARTICULIER

réf : 2024_18

Madame le Maire explique au conseil que la propriétaire du logement situé au 4 Chemin des vignes a sollicité la mairie pour tailler la haie côté Chemin des vignes.

Il est proposé de réaliser la prestation par l'agent technique et de facturer au tarif de 20,42 €/heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de facturer 20,42 €/heure la prestation de taille de haie pour le logement situé au 4 Chemin des vignes.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

☞ Contrôle de vitesse

Des relevés de vitesse vont être réalisés sur les 4 routes principales de la commune.

☞ Nettoyage de la bâche de la station de pompage

Un contrat de prestation de services avec la Saur est en cours de négociation, notamment pour nettoyer la bâche de la station de pompage, mais aussi pour la maintenance également suite au départ de l'agent technique.

La séance est levée à 18 heures 58.



Le maire,
Bénédicte DUCATEAU

Le secrétaire,
Yvon PELLETIER